

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE RD12 RUE DE LA GARE

N° 2022-04PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise BOUYGUES E&S – Aquitaine Sud, en charge des travaux de réfection de chaussée en enrobés à chaud, RD12 rue de la Gare, en agglomération, à Saint Geours de Marenne,
- **Vu** l'avis favorable de l'Unité Territoriale Départementale de Soustons en date du 04 octobre 2021,
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise BOUYGUES E&S – Aquitaine Sud, en charge des travaux de réfection de chaussée en enrobés à chaud, RD12 rue de la Gare, en agglomération, à Saint Geours de Marenne, du lundi 24 au vendredi 28 janvier 2022 inclus.
- ARTICLE 2 :** Durant les travaux, une circulation alternée par **alternat manuel** sera mise en place.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise BOUYGUES E&S – Aquitaine Sud est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise BOUYGUES E&S – Aquitaine Sud.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise BOUYGUES E&S – Aquitaine Sud.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Responsable de la Police Municipale,
 - BOUYGUES E&S – Aquitaine Sud, 69134 Dardilly Cedex,

Fait à Saint Geours de Marenne, le 11 janvier 2022

Le Maire,
M. DIRIBERRY

